



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 7.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-huitième session ordinaire

27 septembre – 1^{er} octobre 2021

LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Activités de diffusion et de communication.....	4-12
III. Besoins mis en évidence et éventuelles mesures à prendre comme suite au rapport sur <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	13-17
IV. Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	18-20
V. Indications que la Commission est invitée à donner	21
 <i>Annexe: La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre</i>	

I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a accueilli favorablement le rapport de la FAO sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹ (le rapport), qui représente une étape importante pour la Commission et pour la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité et apporte une contribution précieuse aux débats sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020². Elle a invité la FAO à porter le rapport à l'attention de la Conférence et à le diffuser largement³.

2. La Commission a également examiné un document exposant les besoins et les éventuelles mesures à prendre concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture⁴ et a demandé au Secrétaire d'inviter les membres de la Commission et les observateurs à présenter leurs propositions et observations écrites concernant le document et à en faire une synthèse dans une version révisée. Elle a en outre demandé au Secrétaire de convoquer une réunion à composition non limitée du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, aux fins de l'examen et de la révision – s'il y avait lieu – du document, lequel serait ensuite soumis à l'examen de la Commission, en vue de son adoption en tant que Plan d'action mondial par la Conférence de la FAO⁵.

3. Le présent document résume les activités de diffusion et de communication menées concernant le rapport, ainsi que les mesures prises en vue de lui donner suite à l'échelle mondiale. Le document intitulé *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – Projet révisé relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre*, que le Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a examiné et révisé à la deuxième partie de sa deuxième réunion, est joint en annexe, pour examen par la Commission.

II. ACTIVITÉS DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION

4. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO de porter le rapport à l'attention de la Conférence et:

- de donner une large diffusion au rapport et d'en communiquer les messages clés aux parties prenantes concernées, notamment dans le cadre de séminaires régionaux, sous réserve des fonds disponibles;
- de communiquer le rapport aux chefs de secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations et instruments internationaux, pour diffusion;
- de présenter le rapport lors des réunions internationales pertinentes afin que celui-ci puisse servir de base et apporter une contribution utile au programme d'action mondial en faveur de la biodiversité, et en particulier à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pertinents et à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;
- de traduire les principales conclusions du rapport dans les politiques, les programmes et les activités de la FAO⁶.

5. À sa quarante et unième session, la Conférence de la FAO a accueilli avec satisfaction le rapport et les plans visant à y donner suite⁷.

6. Après sa présentation officielle, le 22 février 2019, le rapport a attiré l'attention des médias, et les grands organes de presse lui ont consacré plus de 530 articles dans les langues officielles de l'ONU dans la semaine qui a suivi cette présentation⁸.

¹ <http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>

² CGRFA-17/19/Report, paragraphe 39.

³ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 41.

⁴ CGRFA-17/19/Report, appendice C.

⁵ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 47.

⁶ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 40.

⁷ C 2019/REP, paragraphe 58.

⁸ Pour une sélection d'articles, voir: <http://www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/en/c/1183627/>.

7. Le Secrétariat a fait paraître plusieurs articles et autres publications présentant les conclusions du rapport, dont un article dans la revue *Nature Food*⁹, un chapitre dans le rapport *Living Planet*¹⁰ du WWF et une brochure, publiée sous forme électronique dans les six langues de la FAO, apportant des réponses aux questions fréquemment posées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture¹¹.

8. Le Secrétariat a porté le rapport à l'attention du Secrétariat de la CDB dans le cadre d'un document qu'il lui a transmis, basé sur les conclusions de la dix-septième session de la Commission, concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹².

9. Le Secrétariat a présenté le rapport lors de diverses réunions nationales, régionales et internationales. Il l'a fait, par exemple, lors des consultations régionales sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 organisées par le Secrétariat de la CDB pour le groupe des États d'Europe occidentale et autres États, la région Amérique latine et Caraïbes et la région Afrique, ainsi que lors de manifestations organisées en marge de la cent soixante et unième session du Conseil et de la quarante et unième session de la Conférence de la FAO.

10. Les rapports nationaux ont été chargés sur une page¹³ du site de la Commission consacrée à ce sujet. Deux études thématiques (en plus de celles publiées au moment de la présentation du rapport) et six rapports de synthèse régionaux ont été établis et chargés sur des pages web dédiées¹⁴.

11. La FAO met actuellement en œuvre un projet financé par l'Allemagne qui vise à donner suite aux conclusions du rapport et à répondre aux priorités que la Commission a fixées à sa dernière session, en mettant particulièrement l'accent sur les activités de renforcement des capacités.

12. La Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (la stratégie), que le Conseil de la FAO a adoptée à sa cent soixante-troisième session, en décembre 2019¹⁵, renvoie au rapport et traduit les conclusions de celui-ci¹⁶.

III. BESOINS MIS EN ÉVIDENCE ET ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE COMME SUITE À LA PUBLICATION DU RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

13. À sa dernière session, la Commission est convenue que le rapport, ainsi que les réflexions dans d'autres instances qui mettaient également en lumière l'appauvrissement de la biodiversité en rapport avec l'alimentation et l'agriculture, appelaient un suivi intersectoriel clair et effectué en temps utile. Elle est également convenue que le produit du suivi devait être:

- réalisable aux niveaux national, régional et mondial;
- complémentaire, non redondant et cohérent en regard des autres processus et initiatives menés à la FAO, tels que les plans d'action mondiaux de la Commission et la stratégie de la FAO pour la biodiversité, et dans d'autres instances;
- d'application volontaire¹⁷.

⁹ Pilling, D., Bélanger, J. et Hoffmann, I. 2019. Declining biodiversity for food and agriculture needs urgent global action. *Nature Food*, 1: 144–147.

¹⁰ WWF. 2020. *Living Planet Report 2020 – Bending the curve of biodiversity loss*. R.E.A. Almond, M. Grooten et T. Petersen (sous la direction de). Gland, Suisse, WWF.

¹¹ FAO. 2020. *La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture – Questions fréquemment posées*. Rome. (Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/publications/card/en/c/CB1785FR>.)

¹² https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions/2019-008_submission_55;
https://www.cbd.int/conferences/post2020/submissions/2019-075_submission_28.

¹³ <http://www.fao.org/cgrfa/topics/biodiversity/countryreports/fr/>

¹⁴ http://www.fao.org/cgrfa/topics/biodiversity/regionalsynthesereports/fr/_et

<http://www.fao.org/cgrfa/topics/biodiversity/thematicstudies/fr/>

¹⁵ CL 163/REP, paragraphe 10 g).

¹⁶ CL 163/11 Rev.1.

¹⁷ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 44.

14. La Commission est en outre convenue que le produit du suivi devait permettre d'apporter des éclaircissements d'ordre terminologique, de prendre en considération les caractéristiques des écosystèmes et des systèmes de production divers, de tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, d'apporter une contribution à la réalisation des ODD et du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et de mettre en évidence les domaines propices aux partenariats multipartites¹⁸.

15. Comme suite à la demande de la Commission, le Secrétariat, dans la lettre circulaire aux gouvernements C/CBD-10¹⁹, a invité les membres de la Commission et les observateurs à présenter leurs propositions et observations écrites sur le document exposant les besoins et les éventuelles mesures à prendre concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, qui figure à l'appendice C du rapport de la dernière session de la Commission²⁰. Le Secrétariat a établi une version révisée consolidée du projet relatif aux besoins et aux éventuelles mesures à prendre, en vue d'y traduire, dans la mesure du possible, les observations transmises par les pays et les indications données par la Commission²¹.

16. La deuxième réunion du Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture était prévue pour avril 2020 mais a été reportée en raison de la pandémie de covid-19. La réunion reprogrammée s'est déroulée en ligne, en deux parties: du 2 au 4 mars 2021 et du 25 au 27 mai 2021. Les rapports des deux parties de cette réunion figurent dans les documents CGRFA-18/21/7.1.1 et CGRFA-18/21/7.1.2. Le Groupe des points focaux nationaux a invité ses coprésidents et le Bureau de la Commission à envisager toutes les possibilités pour la tenue de consultations informelles avant la dix-huitième session ordinaire de la Commission en vue de parvenir à un consensus sur toutes les questions en suspens relatives au document révisé relatif aux besoins et aux priorités²².

17. Après avoir consulté le Bureau, les coprésidents ont tenu des consultations informelles à composition non limitée les 4 et 5 août 2021. Le rapport des coprésidents présentant les conclusions de ces consultations informelles figure dans le document CGRFA-18/21/7.2/Inf.1.

18. À sa quarante-deuxième session, la Conférence a chargé le Conseil, à sa cent soixante-huitième session, d'examiner le rapport de la dix-huitième session ordinaire de la Commission en vue de son adoption²³.

IV. STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE

19. Le Conseil a approuvé le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (le plan d'action) à sa cent soixante-sixième session²⁴. À l'initiative du Comité de l'agriculture²⁵ et du Comité des forêts²⁶, le Groupe des points focaux nationaux chargés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture a eu l'occasion de transmettre des commentaires et des contributions sur le plan d'action²⁷.

20. La stratégie et le plan d'action joueront un rôle important s'agissant d'orienter et de faciliter le soutien de la FAO aux pays. Alors que les plans d'action mondiaux de la Commission sont des instruments normatifs négociés par les pays qui visent à donner un cadre d'action principalement au niveau national, la stratégie et le plan d'action, eux, visent à la prise en compte systématique de la biodiversité dans les programmes, projets et activités de la FAO, y compris les efforts que celle-ci

¹⁸ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 45.

¹⁹ <http://www.fao.org/3/ca5229fr/ca5229fr.pdf>.

²⁰ CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3; CGRFA/NFP-BFA-2/21/Inf.3 Add.1; [CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/Inf.3](#).

²¹ CGRFA/NFP-BFA-2/21/2.

²² CGRFA/NFP-BFA-2.2/21/Report, paragraphe 9.

²³ C 2021/REP, paragraphe 45b.

²⁴ CL 166/REP, paragraphe 24 h); <http://www.fao.org/3/cb5515fr/cb5515fr.pdf>.

²⁵ C/2021/21, paragraphe 70.

²⁶ COFO/2020/REP, paragraphe 15 b).

²⁷ CGRFA-18/21/7.1.1, paragraphes 13 à 20.

déploie pour aider les pays à mettre en œuvre les plans d'action mondiaux, les directives et les politiques de la Commission. La stratégie et le plan d'action aideront donc à la mise en œuvre des actions nationales conformément aux instruments et aux orientations de la Commission.

V. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

21. La Commission souhaitera peut-être:

- i. prendre note des activités que le Secrétariat a menées pour faciliter la diffusion du rapport;
- ii. accueillir avec satisfaction la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de cette stratégie, comme des mécanismes importants pour guider le soutien que la FAO apportera aux pays en vue de la mise en œuvre des instruments stratégiques de la Commission;
- iii. inviter les pays à continuer de diffuser le rapport et ses messages clés au niveau national afin de sensibiliser le public à ce sujet, et à tenir compte des conclusions du rapport dans leurs politiques, programmes et activités futurs, le cas échéant et en fonction de leurs besoins et de leurs capacités;
- iv. examiner et réviser, le cas échéant, le document figurant à l'annexe du présent document, et inviter le Directeur général à le porter à l'attention de la cent soixante-huitième session du Conseil en vue de son adoption en tant que Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- v. demander à la FAO d'aider les membres à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à en assurer le suivi;
- vi. inviter les donateurs à apporter des fonds extrabudgétaires afin d'aider les membres à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

ANNEXE

LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE – PROJET RÉVISÉ RELATIF AUX BESOINS ET AUX ÉVENTUELLES MESURES À PRENDRE

I. INTRODUCTION

1. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les services écosystémiques qu'elle procure, est essentielle à la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles. Elle permet aux systèmes de production et aux modes de subsistance de faire face à l'évolution des conditions sociales, économiques et environnementales et de s'y adapter, et constitue une ressource clé dans le cadre des efforts visant à assurer la sécurité alimentaire et une bonne nutrition tout en limitant ou en réduisant les incidences négatives sur l'environnement et en contribuant à la protection de l'environnement, à sa régénération et à son utilisation durable.

2. Au cours de ces dernières décennies, l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence en milieu rural et dans les zones côtières et, de manière plus générale, le bien-être des êtres humains et le développement durable, a progressivement été mieux reconnue dans le cadre des programmes d'action internationaux. Les évaluations de portée mondiale supervisées par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) ont conduit à l'adoption de plans d'action mondiaux pour des secteurs spécifiques de la gestion des ressources génétiques (appelés «plans d'action mondiaux sectoriels» dans le présent document)²⁸. Les objectifs de développement durable (ODD), définis par les Nations Unies en 2015, comportent un certain nombre de cibles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans le contexte de l'alimentation et de l'agriculture. D'autres évaluations de portée mondiale, telles que celles qui émanent de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les rapports des pays sur la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs plans d'action nationaux pour la biodiversité dans le contexte des anciens et actuels cadres mondiaux de la biodiversité au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont permis de faire mieux connaître la biodiversité et les contributions que celle-ci apporte aux moyens de subsistance et au bien-être des êtres humains.

3. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*²⁹, fondé sur des informations fournies par les pays, a été publié en février 2019. Les besoins en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les [éventuelles] mesures à prendre à cet égard, tels qu'ils sont exposés dans le présent document, découlent de consultations régionales et mondiales.

4. Le présent document recense les besoins en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et définit les [éventuelles] mesures à prendre dans ce domaine, s'agissant de «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux de la génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles

²⁸ FAO. 1996. Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde (en anglais). Rome; FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome; FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et Déclaration d'Interlaken*. Rome; FAO. 2010. *Deuxième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome; FAO. 2011. *Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome; FAO. 2014. *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde* (en anglais). Rome; FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome; FAO. 2015. *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome; FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais). Rome.

²⁹ FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais). Rome.

alimentaires et non alimentaires»³⁰. On entend ici par «systèmes de production» les systèmes ayant trait aux secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe les forêts, la pêche et l'aquaculture. On trouvera à l'appendice 1 la définition détaillée des concepts utilisés dans le présent document.

Objet

5. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, c'est-à-dire la diversité biologique qui, d'une manière ou d'une autre, contribue à l'agriculture et à la production alimentaire, est essentielle à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé, au développement durable et à la fourniture de nombreux services écosystémiques vitaux. De nombreux pays ont pris des mesures visant à assurer la conservation et l'utilisation durable d'un éventail de ressources génétiques (phytogénétiques, zoogénétiques, forestières et aquatiques) au moyen de stratégies diverses. La Commission donne des indications sur l'utilisation durable et la conservation des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture³¹, par la voie de ses divers instruments et décisions, principalement à caractère sectoriel, notamment les plans d'action sectoriels mondiaux. La FAO suit de près l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces instruments, ainsi que la situation relative aux différentes ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), et en informe la Commission. Cependant, il n'y a à ce jour que peu d'orientations sur la gestion des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture qui ne sont pas pris en charge dans les plans d'action sectoriels mondiaux. Il convient de gérer les différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus systématique et intégrée, en allant au-delà des stratégies axées sur un seul secteur. Il faut adopter des approches globales et intersectorielles, qui comprennent des mesures au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, si l'on veut inverser la tendance actuelle caractérisée par l'appauvrissement de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à la conservation de cette biodiversité et améliorer son utilisation durable. Ces approches doivent partir du principe que les systèmes de production agricole procurent également des services écosystémiques, lesquels jouent un rôle dans l'amélioration de nos environnements et de notre bien-être et peuvent avoir des retombées positives.

6. Les principaux constats du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* sont les suivants:

La biodiversité est essentielle pour l'alimentation et l'agriculture

- De nombreuses composantes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelle de la génétique, des espèces et des écosystèmes, sont essentielles à la productivité actuelle et future de tous les secteurs de l'agriculture.
- Les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques et celles des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières, ainsi que la diversité de toutes ces ressources aux niveaux des espèces et des sous-espèces (essence, variété, race, etc.), sont indispensables à la productivité et à la résilience actuelles et futures des secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de l'aquaculture et de la pêche. Certaines espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées sont susceptibles d'être domestiquées et constituent un réservoir de ressources génétiques à des fins d'hybridation et de sélection.
- La biodiversité associée présente au sein et autour des systèmes de production est essentielle à la fourniture de nombreux services écosystémiques dont dépend la production agricole et alimentaire, notamment la pollinisation, la lutte contre les organismes nuisibles, l'entretien de la fertilité du sol, la fixation du carbone et la régulation des approvisionnements en eau.
- Les aliments issus de la faune et de la flore sauvages (soit une large variété de champignons, de plantes et d'animaux, y compris des invertébrés) jouent un rôle

³⁰ FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais)*. Rome.

³¹ Par conservation de la biodiversité, on entend la protection, la préservation, la gestion ou la restauration de la biodiversité.

important pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans de nombreux pays. Ils sont souvent consommés localement mais aussi échangés sur de longues distances. Dans le cas de la pêche par capture, ils forment la base d'un secteur majeur de l'alimentation et de l'agriculture.

La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'appauvrit

- Nombre des éléments essentiels de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes sont en déclin.
- Les connaissances sur l'état de la biodiversité associée, les services écosystémiques et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages varient d'une région à l'autre et sont souvent incomplètes. De nombreuses espèces d'invertébrés et de micro-organismes, ainsi que certaines espèces végétales et d'autres espèces animales, présentes au sein et autour des systèmes de production, ne sont pas répertoriées ou caractérisées et leurs fonctions au sein des écosystèmes sont encore mal comprises.
- Les programmes de suivi étant peu développés, les données dont on dispose concernant l'état et les tendances de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages sont fragmentaires. Les enquêtes de population et les indicateurs indirects permettent d'apprécier l'état des différentes catégories de biodiversité associée aux niveaux local, national ou régional. Le bilan qui se dégage de l'analyse de ces données est mitigé, mais il y a néanmoins de nombreux motifs d'inquiétude relatifs à l'appauvrissement de certains des principaux éléments de la biodiversité associée.
- Les informations sur la situation et les tendances concernant les ressources génétiques des espèces végétales, animales et aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et les ressources génétiques forestières sont plus exhaustives. Cependant, de nombreuses lacunes perdurent en matière de connaissances, en particulier dans les régions en développement.

De multiples facteurs de changement interdépendants influent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

- La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle offre sont affectés par un ensemble de facteurs qui se manifestent à tous les niveaux, sur le plan local comme à l'échelon mondial, et qui vont de l'évolution des techniques et des pratiques de gestion au sein du secteur de l'alimentation et de l'agriculture jusqu'à des facteurs plus vastes d'ordre environnemental, économique, social, culturel et politique. Les tendances constatées sur les marchés et les tendances démographiques peuvent induire des facteurs d'appauvrissement de la biodiversité tels que le changement climatique, les changements dans l'utilisation des terres, l'utilisation inappropriée d'intrants externes, la surexploitation des ressources naturelles et les espèces envahissantes. Les facteurs les plus cités par les pays ayant communiqué des informations pour l'établissement de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* comme ayant des incidences négatives sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture étaient des changements dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux. En revanche, les pays ayant répondu tendent à percevoir les politiques et les progrès scientifiques et technologiques comme des facteurs bénéfiques, susceptibles de réduire les incidences négatives d'autres facteurs. Ces informations constituent des points d'entrée possibles pour des interventions à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité.

Le recours à de nombreuses pratiques respectueuses de la biodiversité³² va croissant

³² Dans *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et dans le présent document, on qualifie de «respectueuses de la biodiversité» la production, les pratiques et les approches qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

- De nombreuses communications font état des efforts de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier de la biodiversité associée, mis en œuvre afin de promouvoir la fourniture de services écosystémiques de régulation et de soutien.
- On signale un recours accru à une vaste gamme de pratiques et d'approches de gestion considérées comme étant favorables à l'utilisation durable et à la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture [(agroforesterie, agriculture de conservation et production biologique, par exemple)]³³. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre la façon dont ces pratiques influent sur l'état de cette biodiversité.
- Les efforts de conservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture s'intensifient, mais les niveaux de couverture et de protection sont souvent insuffisants et la complémentarité entre ces approches doit être renforcée.

Les cadres qui favorisent une utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture demeurent insuffisants

- La plupart des pays ont mis en place des cadres politiques et juridiques s'appliquant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans son ensemble, souvent complétés par des politiques applicables à des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture spécifiques. Il arrive aussi qu'ils aient intégré ces ressources dans leurs politiques relatives à des secteurs alimentaires et agricoles particuliers, à l'alimentation et à l'agriculture en général ou au développement rural. Il est de plus en plus fréquent que les politiques régissant la gestion des systèmes de production alimentaire et agricole soient fondées sur des approches tenant compte à la fois de l'écosystème et du paysage terrestre et marin. Cependant, il est rare que les cadres juridiques et politiques visent expressément la biodiversité associée ou les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Des accords nationaux et internationaux ont été mis en place afin de réduire la surexploitation des espèces de poissons pêchées ou des forêts, mais les mesures d'ordre juridique et politique visant expressément les aliments issus de la faune et de la flore sauvages ou certains éléments de la biodiversité associée et le rôle que ceux-ci jouent dans la fourniture de services écosystémiques ne sont pas monnaie courante.
- La gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la promotion de son rôle dans la fourniture des services écosystémiques supposent une coopération multipartite dans les divers secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et entre le secteur agroalimentaire, le secteur de la préservation de l'environnement et de la nature et d'autres secteurs connexes, aux niveaux local, national, régional et mondial. L'utilisation de cette biodiversité transcende les frontières internationales et les limites conventionnelles entre les secteurs. Les cadres de coopération qui existent aux niveaux national, régional et international aux fins de la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les divers secteurs de l'alimentation et l'agriculture sont relativement bien développés.
- Un certain nombre d'obstacles entravent la mise au point et l'utilisation de politiques efficaces visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, de la biodiversité associée. La mise en œuvre d'instruments efficaces est parfois compromise par l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, un manque de sensibilisation et des connaissances insuffisantes de la part des parties prenantes, l'absence de volonté politique ou de gouvernance et une faible coopération entre les organismes d'exécution.

7. Il faut relever de nombreux défis s'agissant de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne peut pas être gérée efficacement si ses divers éléments sont envisagés séparément. Il faut adopter une approche systémique pour pouvoir tirer pleinement parti de la biodiversité pour l'alimentation et

³³ Pour une description de la situation et des tendances concernant l'adoption de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 de FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais)*. Rome.

l'agriculture et favoriser une transition effective vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables et plus résilients. Des mécanismes de coopération intersectoriels et multipartites qui tiennent compte de ces différents éléments sont par conséquent indispensables.

8. Les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission définissent des priorités stratégiques en vue de l'utilisation durable, de la mise en valeur et de la conservation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et contiennent des dispositions relatives à la collaboration, au financement et à la mise en œuvre. La Commission guide, appuie et suit la mise en œuvre de ces plans d'action et elle évalue l'état d'avancement de leur exécution à intervalles réguliers, de même que l'état des éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture auxquels les plans s'appliquent respectivement.

9. Les besoins et les [éventuelles] mesures à prendre qui figurent dans le présent document tiennent compte des enjeux et des solutions possibles recensés par les pays pendant l'établissement du rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde. Pour compléter les plans d'action mondiaux sectoriels, une grande place est donnée aux mesures visant à améliorer les connaissances relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, la biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques, y compris ceux des systèmes de production, qui sont à la traîne à cet égard, ainsi qu'à faire mieux comprendre les incidences des différentes pratiques et approches de gestion sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On a aussi souligné qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des approches et des mesures pratiques en vue d'améliorer la gestion de cette biodiversité. Une place plus importante encore est donnée à la coopération et à la collaboration, à tous les niveaux, en vue de son utilisation durable et de sa conservation.

II. Nature du document

10. Compte tenu de la nécessité d'éviter tout chevauchement, le présent document vise à fournir un cadre général de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans son ensemble et à promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs alimentaires et agricoles afin, plus globalement, d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Les mesures qui y sont énoncées sont d'application volontaire et à caractère non contraignant. Il ne s'agit pas de remplacer ou de modifier les plans d'action sectoriels mondiaux relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission ou autres accords internationaux, ni de faire double emploi avec ces instruments, mais de contribuer à leur mise en œuvre harmonieuse, selon qu'il convient. Il doit être mis à jour, si la situation l'exige. Les pays doivent prendre des mesures en tenant compte de leurs priorités nationales et des engagements pris au niveau international, le cas échéant.

III. Objectifs

11. Le présent document vise à:

- mettre en place un cadre contextuel visant la mise en œuvre cohérente des plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en tant que base en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, d'une alimentation et d'une agriculture durables, des moyens de subsistance et de la réduction de la pauvreté;
- promouvoir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables;
- contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020³⁴;
- sensibiliser tous les acteurs – des producteurs jusqu'aux consommateurs et aux décideurs – à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la

³⁴ De la Convention sur la diversité biologique.

biodiversité associée, les aliments issus de la flore et de la faune sauvages et les services écosystémiques qu'elle apporte;

- promouvoir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au sein des systèmes de production et des autres écosystèmes terrestres et aquatiques pertinents, qui sont essentiels aux services écosystémiques et à la résilience, afin de favoriser le développement économique durable, de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition en particulier dans les pays en développement, ainsi que de proposer des options pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- définir les principes de base pour l'élaboration et l'adoption de politiques, de lois et de programmes nationaux à l'appui de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- intensifier, à l'échelle nationale, régionale et internationale, la coopération intersectorielle, le partage de l'information, et le transfert de technologies, et renforcer les capacités institutionnelles, y compris la recherche, l'éducation et la formation dans les domaines de l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture;
- améliorer la collecte de données et l'élaboration de mesures et d'indicateurs permettant d'évaluer l'incidence des différentes pratiques et approches de gestion de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes;
- donner des indications visant à orienter les activités de la FAO sur l'appui à apporter, aux pays qui en font la demande, aux efforts engagés par les pays pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris dans le cadre de sa stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture³⁵.

12. Il convient de garder à l'esprit que les mesures devront être appliquées dans toute une gamme de contextes. La mise en œuvre devra tenir compte de la variation des caractéristiques des systèmes de production et des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tant en matière de besoins des producteurs et d'autres parties prenantes que de disponibilité des capacités et des ressources. Il convient par ailleurs de noter que certaines activités pourront être mises en place rapidement, mais que d'autres demanderont plus de temps.

IV. Principes opérationnels

13. Dans l'ensemble des domaines stratégiques prioritaires, la mise en œuvre des [éventuelles] mesures qui figurent dans le présent document doit respecter les principes opérationnels suivants:

- La mise en œuvre des mesures doit se fonder sur des éléments scientifiques probants. Le cas échéant, il convient de prendre en compte les savoirs traditionnels et les pratiques traditionnelles autochtones et locaux. Des stratégies de recherche et d'innovation participatives et inclusives doivent être appliquées et promues, s'il y a lieu.
- Les mesures visent à être mises en œuvre, selon les cas, dans tous les types de systèmes de production et dans tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement. Le cas échéant, on accordera une attention particulière aux besoins des petits producteurs.
- Il faut, lors de la mise en œuvre des mesures, promouvoir la participation de tous les producteurs de produits alimentaires, en accordant une attention spéciale aux besoins des

³⁵ CL 163/11 Rev.1.

petits exploitants et des agriculteurs familiaux des secteurs de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'aquaculture, ainsi qu'à ceux des pays en développement.

- La mise en œuvre des mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des femmes dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les femmes doivent y participer activement.
- La mise en œuvre des mesures doit, le cas échéant, prendre en compte le rôle particulier des peuples autochtones dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs connexes, et les peuples autochtones et les communautés locales doivent y participer activement.
- La mise en œuvre des mesures doit favoriser et soutenir la mise en œuvre des plans d'action mondiaux sectoriels, en veillant dans toute la mesure possible à favoriser les synergies et à éviter les doubles emplois. À cet égard, la mise en œuvre des mesures doit garantir, dans la mesure du possible, la prise en compte des interactions intersectorielles pertinentes.

V. Structure et organisation

14. Le présent document définit un ensemble de mesures [éventuelles] intégrées et interdépendantes, organisées autour de trois domaines stratégiques prioritaires, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de ces mesures à prendre sont pertinentes au regard de plusieurs de ces domaines stratégiques.

Domaine stratégique prioritaire 1: Caractérisation, évaluation et suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 2: Gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Domaine stratégique prioritaire 3: Cadres institutionnels relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

15. Les mesures à prendre ne sont pas indiquées par ordre de priorité, car la priorité relative de chacune d'entre elles et les calendriers correspondants peuvent considérablement varier d'un pays et d'une région à l'autre. Cette priorité sera fonction des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, du milieu ou des systèmes de production connexes, ou encore de l'état actuel des capacités, des ressources financières ou des orientations générales en vue de la gestion de cette biodiversité. Lorsqu'une liste de pratiques ou d'approches est présentée dans le cadre d'une mesure, elle n'a pas pour objet d'être prescriptive ni exhaustive. Aucune solution n'est universelle et il convient d'effectuer des analyses au cas par cas.

16. Pour chacun de ces domaines stratégiques prioritaires, une introduction présente les besoins recensés sur la base des rapports établis par les pays au titre de leur contribution au rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et des processus de consultation susmentionnés. On présente ensuite un certain nombre de priorités. Chacune d'entre elles se compose d'un objet et d'une série de mesures spécifiques.

**DOMAINES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION
ET L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, ÉVALUATION
ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

2.1 Promotion d'approches intégrées pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

2.2 Amélioration de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

**DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À
LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

3.3 Amélioration de la coopération et du financement

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 1: CARACTÉRISATION, ÉVALUATION ET SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Introduction

La caractérisation, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables à l'utilisation durable et à la conservation de cette biodiversité. S'agissant de l'état et de l'évolution de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que de sa gestion aux niveaux national, régional et mondial, la situation en matière d'évaluation et de suivi n'est pas homogène et la couverture est souvent limitée et partielle. L'étendue et la nature des lacunes actuelles en matière de connaissances varient aussi considérablement selon les différentes catégories de biodiversité.

S'agissant des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture des plantes cultivées, des animaux domestiqués et des espèces aquacoles, ainsi que pour les espèces largement prélevées dans la nature (les arbres forestiers et autres essences ligneuses et les espèces visées par la pêche, par exemple), des inventaires et d'autres informations sont disponibles, mais à des degrés divers d'une région à l'autre et selon les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Au niveau mondial, des systèmes de suivi applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sectorielles ont été mis au point, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS), le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières (REFORGEN).

Les grandes catégories d'écosystèmes ayant une importance pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les zones humides continentales et côtières, les récifs coralliens, les mangroves, les prairies sous-marines, les forêts et les pâturages, font l'objet d'un suivi aux niveaux national, régional et mondial, mais de manière plus ou moins approfondie.

En revanche, une grande partie des espèces appartenant à la biodiversité associée qui fournissent des services écosystémiques de régulation et de soutien, en particulier les micro-organismes et les invertébrés, doivent encore être identifiées ou documentées. S'agissant des tendances relatives aux populations, les connaissances dont on dispose pour certains groupes taxonomiques (en particulier pour certains vertébrés) sont relativement étoffées, alors que pour d'autres groupes, elles sont quasiment inexistantes. La caractérisation des différentes espèces et leur systématisation sont souvent très difficiles et il est possible de recourir à la métagénomique et autres méthodes apparentées pour déterminer les assemblages. Il convient de combler d'importantes lacunes dans les connaissances taxonomiques qui permettent d'évaluer la biodiversité.

Par ailleurs, on en sait peu sur les caractéristiques, l'état et l'évolution des espèces qui sont la source d'aliments issus de la flore et de la faune sauvages, y compris sur les risques associés à la propagation des agents pathogènes, en particulier zoonotiques.

Dans bien des cas, les contributions que les divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture apportent à la fourniture de services écosystémiques sont peu connues, de même que les effets de certains facteurs sur la taille des populations et leur répartition, ainsi que sur les relations écologiques qui sous-tendent la fourniture de services écosystémiques.

Compte tenu de ce qui précède, d'une manière générale, il est nécessaire d'accroître la disponibilité de données et d'informations. En particulier, il faut améliorer les méthodes utilisées pour répertorier, conserver, partager et analyser les données (y compris des données spatiales) relatives aux variations dans l'abondance et la répartition des espèces et des écosystèmes, et renforcer les capacités de suivi et d'évaluation, en augmentant le nombre de taxonomistes qualifiés, par exemple.

Priorité stratégique 1.1 Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des dispositions visant l'évaluation et le suivi des différentes catégories de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Toutefois, il est nécessaire de mieux connaître d'autres éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, au niveau génétique et aux niveaux des espèces et des écosystèmes, le cas échéant, et leur rôle dans la fourniture de services écosystémiques en tirant parti des données disponibles. Compte tenu du contexte, des besoins et des capacités propres à chaque pays, il faut que les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité soient déterminés au niveau national. Lorsque c'est possible, il convient de favoriser les synergies des activités d'évaluation et de suivi des différents éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier en ce qui concerne ceux qui ne sont pas pris en charge par les plans d'action sectoriels mondiaux.

Un large éventail de pratiques et d'approches en matière de gestion utilisent des éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière durable et sont ainsi susceptibles de contribuer à leur conservation³⁶. Parmi ces pratiques et approches figurent celles qui sont propres à la production (comme l'agriculture de conservation, les pratiques respectueuses des pollinisateurs, la permaculture, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des organismes nuisibles), le recours à des systèmes de production mixte (tels que l'agroforesterie et les systèmes intégrant culture, élevage et aquaculture), les pratiques de restauration et les approches intégrées au niveau des écosystèmes (par exemple les approches écosystémiques de la pêche et de l'aquaculture, la gestion durable des forêts et l'agroécologie). Dans la plupart des cas, il est difficile d'établir dans quelle mesure ces pratiques et approches sont utilisées et cela en raison des différentes échelles d'intervention, des divers contextes et de l'absence de données. Si l'on considère généralement que ces pratiques ont une incidence positive sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, il est nécessaire de poursuivre les recherches et de mettre au point des méthodes d'évaluation appropriées à cet égard.

Mesures à prendre

1.1.1 Améliorer l'inventaire, le suivi et la caractérisation de la biodiversité associée et des aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris au niveau des populations, le cas échéant.

1.1.2 Améliorer l'évaluation des modes de gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris de la biodiversité associée et des aliments issus de la flore et de la faune sauvages, et, le cas échéant, l'ampleur de l'adoption des pratiques et des approches de gestion qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable de cette biodiversité, tout en tenant compte des savoirs traditionnels autochtones et locaux, le cas échéant, et des caractéristiques propres aux systèmes de production locaux.

1.1.3 Améliorer l'évaluation et, le cas échéant, le suivi, des facteurs de changement et de leurs incidences sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

1.1.4 Prendre des mesures visant à réduire les lacunes en ce qui concerne les connaissances sur les rôles de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la fourniture de services écosystémiques, y compris sur l'influence des pratiques de gestion dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture.

1.1.5 Pour tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, prendre des mesures visant à réduire les lacunes en matière de connaissances relatives à leur valeur nutritive et à leur éventuelle importance dans les efforts d'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, notamment les lacunes en matière de connaissances relatives aux aspects sociaux et culturels de leur utilisation.

³⁶ Pour une description de la situation et des tendances concernant l'adoption de plus de vingt de ces pratiques et approches, voir le chapitre 5 de FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais)*. Rome.

1.1.6 S'il y a lieu, déterminer les espèces, les écosystèmes ou les services écosystémiques devant faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi en priorité au niveau national.

1.1.7 S'agissant du renforcement et de la rationalisation des programmes d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, utiliser et intégrer, le cas échéant, et dans la mesure du possible, les systèmes d'évaluation et de suivi existants (tels que les dispositifs mis au point pour les ODD, la CDB ou la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO), ainsi que les données et les indicateurs disponibles aux niveaux national, régional et mondial, et étudier les indicateurs qui pourraient être applicables à des fins multiples

1.1.8 Compte tenu des initiatives pertinentes et des outils, méthodes et cadres existants, renforcer les outils, les normes et les protocoles existants pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et/ou en développer de nouveaux et soutenir l'élaboration de cadres de référence internationaux volontaires.

1.1.9 Soutenir l'amélioration des systèmes [mondiaux] d'information pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 2: GESTION DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend les diverses activités qui se rapportent à son utilisation et à sa conservation *in situ* et *ex situ*.

L'utilisation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture renvoie à la culture ou à l'élevage d'espèces domestiquées, à la mise en œuvre d'activités (structurées ou non) d'amélioration génétique et à la domestication d'espèces sauvages, à l'introduction d'espèces domestiquées ou d'espèces sauvages dans de nouveaux systèmes de production, à la gestion de la biodiversité associée au sein et autour des systèmes de production en vue de promouvoir la fourniture de services écosystémiques et au prélèvement d'aliments et d'autres produits dans le milieu naturel. Certaines de ces pratiques et approches contribuent à préserver la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, tandis que d'autres contribuent dans une large mesure à son appauvrissement. Il est en particulier question des changements nocifs dans l'utilisation et la gestion des terres et des eaux, de la pollution, de l'utilisation non viable d'intrants extérieurs et de la surexploitation et des pratiques de prélèvement non durables.

La conservation *in situ* de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend [également] les mesures prises en vue de favoriser [la préservation][, la protection][, la restauration] et l'évolution continue de cette biodiversité au sein et autour des systèmes de production (cultures, élevage, forêts, aquaculture et systèmes mixtes). En revanche, l'expression conservation *ex situ* s'applique notamment à l'entretien des divers éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture en dehors de leur habitat habituel, dans les systèmes de production et autour de ceux-ci. Il peut s'agir de mesures de préservation des organismes vivants sur des sites tels que les jardins botaniques, [les peuplements forestiers *ex situ*], les aquariums, [les banques de gènes de terrain], les jardins zoologiques ou les élevages de races rares, ou encore du stockage de semences, de pollen, de tissus végétaux pour multiplication ou de matériels (semence ou embryons d'animaux, par exemple) cryoconservés dans des banques de gènes [ou des banques de semences]. Gérer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture de manière plus durable supposera de prendre en compte les menaces [et les facteurs déterminants de l'appauvrissement de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes] et de tirer parti des perspectives ouvertes par une large palette de facteurs de changement en interaction.

Les plans d'action sectoriels mondiaux comprennent des priorités pour la conservation et l'utilisation durable des différents éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans l'ensemble, ces dernières années, le renforcement de la conservation *ex situ* a progressé dans tous les secteurs alimentaires et agricoles. Promouvoir la conservation et l'utilisation durable *in situ* et sur le lieu d'exploitation s'est avéré plus difficile.

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est limitée par des lacunes généralisées en matière de connaissances, aggravées dans certaines régions par la disparition des savoirs traditionnels. On peut citer d'autres obstacles, par exemple le fait que chaque élément de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est tributaire des autres et que tous interagissent sur différents plans, notamment à l'échelle du paysage terrestre ou marin. Une gestion efficace suppose donc souvent une collaboration entre toute une palette de parties prenantes, tant dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qu'au-delà.

Les problèmes de financement, le manque de personnel qualifié (notamment au niveau de la taxonomie et de la systématique) et la pénurie de ressources techniques sont des contraintes courantes, qui compliquent souvent la tâche consistant à combler les lacunes en matière de connaissances, à mettre en œuvre des programmes de gestion ou à appliquer les règlements et les politiques en faveur de la protection de la biodiversité. La recherche sur les méthodes et les stratégies de gestion est souvent entravée par l'absence de collaboration interdisciplinaire. Les activités d'éducation, de formation et de sensibilisation axées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et visant les parties prenantes à tous les niveaux, des producteurs jusqu'aux décideurs, doivent être renforcées. Il est par ailleurs essentiel de surmonter les faiblesses qui existent au niveau des cadres juridiques, politiques et administratifs (voir le domaine stratégique prioritaire 3).

Priorité stratégique 2.1 Promotion d’approches intégrées pour [la gestion]/[l’utilisation durable] de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture

Objet

S’agissant de la gestion de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, le champ couvert par les pratiques et les approches mises en œuvre s’étend du paysage terrestre ou marin jusqu’au système de production ou à la parcelle individuelle. Des approches au niveau du paysage terrestre ou marin et une planification intégrée de l’utilisation des terres et des eaux ont été adoptées, du moins dans une certaine mesure, dans de nombreux pays. Des pratiques telles que la gestion durable des forêts, l’approche écosystémique de la pêche et de l’aquaculture, l’agroécologie et la régénération sont également mises en œuvre dans nombre de pays. Au niveau des systèmes de production, des pratiques de diversification ainsi que des pratiques et approches de gestion et de production spécifiques peuvent contribuer à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture. Ces approches et pratiques devraient être appliquées à plus grande échelle. Cependant, leur adoption et leur mise en œuvre sont souvent freinées par des lacunes en matière de recherche, de connaissances[, de vulgarisation, de sensibilisation], de ressources et de capacités ou par l’absence de cadres juridiques, politiques et administratifs adaptés.

Les pratiques et approches de gestion qui s’appuient sur les divers éléments de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture sont souvent relativement complexes et exigent une bonne compréhension des espèces qui composent l’écosystème local, de leurs fonctions au sein de l’écosystème, de leurs relations trophiques et de leurs interactions avec des écosystèmes situés en aval ou d’autres écosystèmes interdépendants. Ces pratiques et approches peuvent être propres au contexte, reposer grandement sur les connaissances et apporter des avantages à long terme plutôt qu’à court terme. Afin de relever ces défis et de promouvoir une mise en application à plus grande échelle, il convient de renforcer les capacités et d’obtenir un appui technique et politique.

Mesures à prendre

2.1.1 Lors de l’élaboration ou de l’application d’approches relatives à la gestion de la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture, recenser et prendre en compte les facteurs de changement qui affectent la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture et les services écosystémiques connexes [et promouvoir des pratiques qui renforcent l’utilisation durable et la conservation de la biodiversité].

[2.1.2 Promouvoir des pratiques et des approches de production alimentaire et agricole durable[, notamment des approches intégrées aux niveaux des systèmes de production et des écosystèmes,] qui utilisent durablement la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture et contribuent à la conservation et à la restauration de cette biodiversité, tout en améliorant les moyens d’existence, les résultats économiques, la santé des écosystèmes et la fourniture de services écosystémiques. [Il convient de prêter une attention particulière [aux avantages nets pour le climat,] [à l’accumulation de la matière organique du sol]/[à la santé du sol] et au cycle des éléments nutritifs. Les pratiques et les approches de production pertinentes peuvent comprendre, selon les cas, l’amélioration de la gestion des pollinisateurs, l’agriculture de conservation, les pratiques intégrées de gestion des éléments fertilisants, la culture intercalaire, l’utilisation des cultures de couverture, le recours à des engrais verts, la réduction de l’utilisation de pesticides et d’antibiotiques, [la lutte contre les espèces allogènes envahissantes et la gestion de ces dernières,] l’agroforesterie, la production végétale et l’élevage intégrés, la gestion durable des forêts, l’apiculture durable, les approches écosystémiques de la pêche et de l’aquaculture, la production biologique et la remise en état des forêts, des terrains de parcours et des zones humides dégradées.]]

[2.1.3 Promouvoir des mesures visant à réduire les risques pour la biodiversité pour l’alimentation et l’agriculture liés à l’utilisation [inappropriée] de pesticides chimiques et de médicaments vétérinaires et à l’utilisation excessive d’engrais, ainsi que les conséquences négatives sur cette biodiversité.]

[2.1.4 Promouvoir des mesures visant à réduire les risques et les conséquences du surpâturage et à renforcer et promouvoir les meilleures pratiques de gestion des parcours.]

[2.1.5 Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les filières alimentaires, de la conservation et de la production à la commercialisation et à la consommation.]

2.1.6 Recenser les meilleures pratiques de gestion qui contribuent à améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris celles qui sont fondées sur [les savoirs des communautés autochtones et locales]/[les savoirs traditionnels]), élaborer des méthodes fondées sur ces pratiques et mettre au point des outils et des orientations visant à en faciliter la mise en œuvre, le cas échéant.

[2.1.7 [ANCIENNE MESURE 2.2.5] Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen de l'application de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles.] [Promouvoir le remplacement des intrants et pratiques conventionnels au moyen de l'application de pratiques de gestion axées sur la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles fondées sur l'utilisation de la biodiversité associée.]

[2.1.8 [DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.1]/[FUSIONNER AVEC MESURE 1.1.2] [Promouvoir la recherche, y compris des travaux de recherche interdisciplinaires, transdisciplinaires, interculturels et participatifs, sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, sur les rôles que cette biodiversité joue dans les systèmes alimentaires et sur les pratiques et les approches de gestion qui contribuent ou qui peuvent contribuer à l'utilisation durable, à la conservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.]

[2.1.9 [DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.1] Promouvoir les activités de sensibilisation et le partage des informations sur les pratiques et les approches de gestion respectueuse de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire de l'application de techniques participatives (par exemple les vidéos créées par des amateurs, les reportages photographiques et les infographies).]

2.1.10 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies, plans et mesures de gestion de la biodiversité des sols afin d'en assurer la santé et la fertilité.

2.1.11 Promouvoir, le cas échéant, des systèmes de production polyvalents visant l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la fourniture d'une gamme de services écosystémiques.

[2.1.12 [ANCIENNE MESURE 2.2.7] Améliorer, le cas échéant, la structure du paysage de manière à fournir des habitats à la biodiversité associée et aux espèces végétales et animales sauvages qui sont sources d'aliments.]/[Promouvoir, le cas échéant, l'approche au niveau du paysage [et les autres approches pertinentes] pour la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la fourniture de services écosystémiques.]

Priorité stratégique 2.2 Amélioration de la conservation [et de la restauration] de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture

Objet

Les plans d'action sectoriels mondiaux définissent des mesures prioritaires destinées à promouvoir la conservation des éléments des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Des programmes de conservation ont été mis en place, mais leur couverture et leur efficacité laissent à désirer, notamment dans certaines régions du monde. La conservation de la biodiversité associée est entravée par un certain nombre de facteurs, en particulier le manque d'informations utiles sur les méthodes et les stratégies de conservation pertinentes. En ce qui concerne plus particulièrement la conservation *ex situ*, il existe encore des obstacles biologiques et techniques à la conservation à long terme de certaines espèces. Un autre obstacle tient à la difficulté de cibler des espèces spécifiques de la

biodiversité associée pour les programmes de conservation. Dans bien des cas, il peut s'avérer plus efficace de donner la priorité à des méthodes et approches de conservation visant les écosystèmes plutôt que des espèces précises. Il faut améliorer la complémentarité entre la conservation *in situ* et la conservation *ex situ*.

Les programmes de conservation se heurtent souvent à des problèmes plus profonds: lacunes en matière de connaissances, insuffisance des ressources et faiblesse des mesures mises en œuvre. Pour trouver des solutions, il est nécessaire d'agir (voir les domaines stratégiques prioritaires 1 et 3). S'agissant des activités et stratégies de conservation en soi, il convient de s'attacher en priorité à étendre la conservation *in situ* au moyen de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans les secteurs de la production végétale et de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi qu'en recourant, le cas échéant, à des mesures de restauration et à des pratiques de gestion traditionnelles en association avec les communautés locales ou autochtones. Dans ce contexte, il importe d'améliorer la structure du paysage de manière à fournir un habitat aux espèces appartenant à la biodiversité associée. Il peut s'agir, par exemple, de conserver des zones d'habitats naturels ou semi-naturels au sein et autour des systèmes de production, y compris les systèmes qui font l'objet d'une gestion intensive, et, si nécessaire, de remettre en état des habitats endommagés ou de rétablir des liens entre les habitats fractionnés. Il faut intervenir à tous les niveaux concernés pour répondre aux menaces qui pèsent sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment les pratiques nuisibles dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture et l'exploitation non durable des aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Il convient de promouvoir le transfert de connaissances et de compétences entre les communautés et au sein de celles-ci, ainsi qu'entre les générations, afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

Mesures à prendre

2.2.1 Déterminer les espèces, les écosystèmes et les services écosystémiques dont la conservation et la restauration sont prioritaires et définir au niveau national des cibles ou des objectifs au regard de ces priorités.

2.2.2 Renforcer les programmes de conservation, en particulier de conservation *in situ* et sur le lieu d'exploitation, en se concentrant sur la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et chercher à tirer le meilleur parti de la complémentarité entre les approches de conservation *in situ* et de conservation *ex situ*, le cas échéant.

[2.2.3 **[DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.1]** Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au moyen de l'application de pratiques de gestion respectueuses de la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles. [Promouvoir le remplacement des intrants et pratiques conventionnels au moyen de l'application de pratiques de gestion axées sur la biodiversité dans la production végétale et l'élevage, le secteur forestier, la pêche et l'aquaculture, notamment, le cas échéant, par le recours à une combinaison de techniques nouvelles et de pratiques de gestion traditionnelles fondées sur l'utilisation de la biodiversité associée.]]

[2.2.4 **[DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.1]** Promouvoir, le cas échéant, des systèmes de production polyvalents visant l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la fourniture d'une gamme de services écosystémiques.]

[2.2.5 **[DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2.1]** Améliorer, le cas échéant, la structure du paysage de manière à fournir des habitats à la biodiversité associée et aux espèces végétales et animales sauvages qui sont sources d'aliments.]

2.2.6 Mettre en place ou renforcer, y compris au niveau local, des infrastructures efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la conservation *ex situ* des micro-organismes, des invertébrés et d'autres éléments de la biodiversité associée, ainsi que les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, et améliorer, dans les pays, la documentation relative aux collections et les aperçus correspondants.

[2.2.7 **[FUSIONNER AVEC 2.2.10]/[DÉPLACER VERS 3.1]/[DÉPLACER VERS 3.2]** S'agissant de la planification et de la mise en œuvre [des activités de protection de la nature][des mesures]/[activités] de conservation][compte tenu de la présence de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment de plantes sauvages apparentées à des plantes cultivées], prendre en compte, selon qu'il convient, les rôles joués par les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans la fourniture de services écosystémiques à l'appui des systèmes alimentaires et agricoles.]

[2.2.8 **[DÉPLACER VERS PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3.2]** S'agissant de la planification et de la mise en œuvre d'espaces désignés, tels que les aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans une zone donnée, sensibiliser aux rôles joués par les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et prendre en compte ces rôles, selon qu'il convient.]

[2.2.9 **[DÉPLACER VERS 3.3]** Créer ou renforcer, y compris aux niveaux national et régional, des réseaux permettant d'établir des liens entre les utilisateurs et les communautés qui contribuent à gérer la biodiversité associée et les services écosystémiques, sur le lieu d'exploitation et *in situ*, les instituts de recherche, les scientifiques et autres parties prenantes concernées, notamment en vue de faciliter le partage des données et des pratiques optimales.]

2.2.10 Maintenir, définir ou élargir des espaces désignés, tels que les aires protégées (notamment les aires relevant des catégories V et VI définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature) [et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO], et adopter d'autres mesures efficaces pour la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la préservation des services écosystémiques associés dans une zone donnée, y compris les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial.

DOMAINE STRATÉGIQUE PRIORITAIRE 3: CADRES INSTITUTIONNELS RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

INTRODUCTION

Des cadres institutionnels adéquats, assortis de politiques et de législations adaptées, de mécanismes efficaces qui permettent leur application, la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes et la promotion de la coopération et de l'échange d'informations, sont indispensables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et au maintien du rôle de cette biodiversité dans la fourniture de services écosystémiques.

Les cadres institutionnels relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont souvent inadaptés, en particulier en ce qui concerne la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages. Cette biodiversité n'est par exemple pas suffisamment prise en compte dans les politiques sectorielles, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et au-delà. D'ordinaire, les cadres de politique générale relatifs à la biodiversité accordent peu d'attention aux liens entre biodiversité et alimentation et agriculture. Là où des politiques et des lois pertinentes ont été élaborées, la mise en œuvre de ces instruments est souvent insuffisante. Tel qu'indiqué au titre du domaine d'action prioritaire 2, l'absence de collaboration et de coordination entre les parties prenantes est un frein à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. On constate ainsi souvent, parmi les lacunes importantes, l'absence de liens adéquats entre les ministères, entre les chercheurs et les décideurs ainsi qu'entre les décideurs et les parties prenantes au niveau du système de production et au niveau communautaire.

Les producteurs, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs autochtones et notamment les femmes, sont souvent marginalisés et exclus des processus décisionnels qui ont une incidence sur leurs systèmes de production. Toutefois, la plupart des organisations de producteurs et des organisations communautaires exercent une fonction importante, d'une part en contribuant concrètement à la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et d'autre part en préconisant des politiques ou des stratégies de commercialisation propres à renforcer le rôle des producteurs en tant que dépositaires de cette biodiversité. Il est important que les politiques sociales et économiques visent à assurer l'équité envers les populations rurales, notamment en protégeant les ressources communes dont sont tributaires de nombreux petits producteurs et en assurant un accès équitable à ces ressources, afin ces petits producteurs soient à même de renforcer leurs capacités de production de manière durable.

L'un des principaux obstacles à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques et de législations efficaces en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est l'absence de données suffisantes sur les caractéristiques des écosystèmes, ainsi qu'une connaissance limitée des fonctions et services écosystémiques, en particulier des rôles que joue cette biodiversité dans ce contexte (voir le domaine stratégique prioritaire 1 pour en savoir davantage sur les mesures visant à combler ces lacunes). [Il faut par conséquent approfondir la recherche dans ces domaines.] [Il convient de soutenir les efforts de recherche visant à mieux évaluer la biodiversité afin de mieux comprendre les interactions entre la diversité des espèces, la diversité génétique et l'environnement, et au sein de ces éléments, pour garantir une prise de décision, une planification et des politiques fondées sur la science et les faits.]

Nombre des services écosystémiques de régulation, de soutien et d'ordre culturel qu'apporte la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ne sont généralement pas échangés sur les marchés, raison pour laquelle leur valeur n'est pas prise en compte dans les statistiques économiques. C'est ainsi que les décideurs peuvent avoir tendance à les négliger. L'analyse économique, notamment l'évaluation économique, peut permettre de rendre plus visibles les avantages cachés de la biodiversité et les coûts cachés de la perte de biodiversité, et ainsi faire prendre conscience de la nécessité de la conservation et de l'utilisation durable et favoriser la mise en place de politiques de conservation et d'utilisation durable plus efficaces. Au niveau national, la planification doit permettre d'assurer l'approvisionnement à long terme des biens collectifs associés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à la fourniture de services écosystémiques.

Les mesures d'incitation et les autres instruments économiques destinés à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes et émaner de sources diverses: programmes publics, investissements du secteur privé ou initiatives de la société civile. Il existe encore des mesures d'incitation, y compris des subventions, qui nuisent à la biodiversité et il convient de les supprimer, de les retirer progressivement ou de les réformer afin d'éviter les effets négatifs. Les mesures d'incitation favorables à la biodiversité font encore souvent défaut et lorsqu'elles existent, leur efficacité est parfois entravée par un manque de coordination au moment de leur mise en œuvre. Dans bien des pays, le marché croissant des produits conformes aux normes environnementales pourrait ouvrir des perspectives s'agissant de promouvoir une production respectueuse de la biodiversité. La promotion des mesures d'incitation et autres instruments économiques doit se faire dans le respect des obligations internationales.

Dans l'ensemble, la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture doit s'inscrire pleinement dans les politiques à court et à long terme aux fins du développement des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en collaboration avec les secteurs de la conservation et de la gestion des ressources naturelles et dans des cadres de planification intersectoriels plus larges qui visent à concrétiser les objectifs de développement durable.

Priorité stratégique 3.1 Renforcement des capacités au moyen d'activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation

Objet

Les activités de sensibilisation, de recherche, d'éducation et de formation, à tous les niveaux, sont largement reconnues comme des moyens essentiels pour promouvoir la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Tel qu'énoncé dans le cadre des deux domaines stratégiques prioritaires précédents, il faut renforcer les connaissances relatives aux différents éléments qui composent cette biodiversité et qui apportent une contribution essentielle à l'alimentation et à l'agriculture, ainsi que sur les services écosystémiques que ces éléments offrent et sur les incidences des pratiques et des approches de gestion mises en place et d'autres facteurs de changement.

Dans de nombreux pays en développement en particulier, le manque de capacités humaines, conjointement au manque de ressources financières, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Nombre de pays devront accorder une attention particulière à la mise en place d'institutions de recherche, d'éducation et de formation et au renforcement de ces institutions, ainsi qu'à la création d'une base solide de compétences multiples, en particulier en matière de taxonomie et dans le cadre des sciences citoyennes³⁷.

Il faut améliorer la recherche, aux niveaux national et international, et cela pour tous les aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment en obtenant un appui en faveur des systèmes nationaux de recherche agricole et en créant ou en renforçant des réseaux de recherche sur la biodiversité associée.

Mesures à prendre

3.1.1 Faire prendre conscience, à tous les niveaux, de l'importance que revêtent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture ([y compris]/[en particulier] la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages) et les services écosystémiques que cette biodiversité offre, ainsi que de la nécessité d'en assurer l'utilisation durable, la conservation et la restauration, notamment en soutenant des campagnes de sensibilisation régionales et internationales, et ce en vue de renforcer l'aide apportée par les pouvoirs publics, les institutions et les autres parties prenantes concernées. Renforcer les capacités nécessaires à l'appui de ces activités, selon les exigences.

3.1.2 Renforcer les capacités en matière de recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, [en particulier]/[y compris] la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, y compris par la création d'équipes de recherche multidisciplinaires,

³⁷ On entend ici par «sciences citoyennes» la collecte de données relatives à la biodiversité par le grand public.

interdisciplinaires et transdisciplinaires et par le renforcement des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre scientifiques et producteurs et autres parties prenantes qui participent à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Promouvoir de nouveaux moyens de renforcement des capacités, par exemple par le recours aux technologies de l'information et de la communication et au moyen d'approches participatives qui font appel, entre autres, aux communautés autochtones et locales dépositaires des savoirs traditionnels.

[3.1.3 [ANCIENNE MESURE 1.1.10] [FUSIONNER AVEC MESURE 3.1.2] Pour les éléments de l'évaluation et du suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, renforcer [la mobilisation de [scientifiques amateurs]/[la science citoyenne]]/[les approches de recherche participative], le cas échéant.]

[3.1.4 [FUSIONNER AVEC 3.3.2] [Améliorer le transfert, des producteurs jusqu'aux décideurs, des produits de la recherche sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, [en particulier]/[y compris] en ce qui concerne la biodiversité associée, les aliments issus de la faune et de la flore sauvages et les services écosystémiques.]/[Améliorer la collaboration sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris sur la biodiversité associée, les aliments issus de la faune et de la flore sauvages et les services écosystémiques, entre les communautés de chercheurs, les producteurs et les décideurs, en vue de soutenir l'innovation participative et le transfert de connaissances.]]

3.1.5 Évaluer les lacunes et améliorer l'enseignement dans tous les domaines de connaissance pertinents liés à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les universités, les écoles et dans l'enseignement et la formation professionnels et informels, en ciblant les différentes parties prenantes, y compris les scientifiques amateurs, et en favorisant les compétences interdisciplinaires.

3.1.6 Promouvoir les possibilités d'éducation et de formation continues qui s'offrent aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux éleveurs et aux habitants de la forêt, en particulier dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et des programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'programmes de vulgarisation à l'intention des groupements de producteurs ou par l'intermédiaire des organisations communautaires, en vue d'améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques qu'elle procure.

3.1.7 Renforcer les cadres de politique générale sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture relatifs à la recherche afin de soutenir les activités de recherche de longue durée, et accroître les ressources humaines, matérielles et financières disponibles à cette fin.

3.1.8 Promouvoir l'éducation et la recherche dans le domaine de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et cela par des mesures d'incitation diverses (par exemple, en assurant une meilleure reconnaissance moyennant une rémunération adéquate et en fournissant les infrastructures nécessaires, en particulier des laboratoires, ainsi qu'un appui logistique).

3.1.9 Renforcer les capacités en matière d'utilisation des systèmes d'évaluation et de suivi, notamment par l'amélioration de la transmission des informations aux utilisateurs.]

[[PARTIE DE L'ANCIEN PRINCIPE OPÉRATIONNEL] y compris, le cas échéant, les approches fondées sur la coproduction interculturelle du savoir.]

Priorité stratégique 3.2 Renforcement des cadres juridiques, politiques et incitatifs

Objet

Les cadres juridiques et politiques sont essentiels pour une gestion efficace de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, mais leur définition ou leur mise en œuvre laissent encore souvent à désirer. Il est cependant difficile de les améliorer, dans la mesure où de nombreuses parties prenantes sont concernées et où les intérêts en jeu sont multiples, et du fait que les dispositions mises en place doivent tenir compte des nouveaux enjeux liés à la gestion de cette biodiversité. Par ailleurs, les lois et les politiques qui dépassent le cadre de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture mais ont des effets indirects ou involontaires sur celle-ci, sont souvent méconnues. [[PARTIE DE L'ANCIENNE MESURE 3.2.11] Dans ce contexte, les mesures à prendre, le cas échéant, sont les suivantes: améliorer la disponibilité des services de vulgarisation, améliorer l'accès au microcrédit en milieu rural, notamment à l'intention des femmes, permettre un accès satisfaisant aux ressources naturelles et aux marchés et veiller à ce que les pratiques et valeurs culturelles pertinentes soient reconnues.] S'agissant plus particulièrement de la biodiversité associée et des services écosystémiques, les principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de lois adaptées tiennent à une mauvaise coordination entre le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et ceux de la gestion des ressources naturelles et de la conservation ainsi qu'au fait que les décideurs n'ont qu'une connaissance limitée des divers aspects de la biodiversité et de leur importance pour l'alimentation et l'agriculture.

L'importance d'une évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques est largement reconnue, tout comme la nécessité de l'intégrer dans toutes les politiques pertinentes. Cependant, la prise en compte des résultats des analyses économiques, notamment des évaluations, au niveau des systèmes de comptabilité nationale ou dans le cadre de mesures de protection sociale de plus grande envergure demeure limitée et d'importantes lacunes restent à combler en matière de connaissances, notamment en ce qui concerne les ressources génétiques microbiennes, les pollinisateurs sauvages et les plantes médicinales sauvages. Les données issues des analyses économiques et des évaluations des services écosystémiques pourraient jouer un rôle plus important dans la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment aux fins de l'élaboration de stratégies de conservation et de programmes de recherche.

Les pays tendent souvent à privilégier les mesures d'incitation et d'autres instruments économiques afin de promouvoir divers aspects de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Cependant, ces instruments sont souvent utilisés séparément, sans coordination les uns avec les autres. Les programmes publics spécifiques, les investissements du secteur privé ou les initiatives de la société civile peuvent fournir des incitations liées à leurs finalités spécifiques, mais un ensemble coordonné de mesures économiques peut avoir une incidence bien plus forte sur l'amélioration de l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi les défis liés à la mise en place de programmes d'incitation multiple, on peut indiquer la nécessité de disposer d'un cadre favorable propre à assurer le niveau de coordination voulu entre les institutions et à différentes échelles (internationale, nationale et infranationale), la nécessité de collaborer avec le secteur privé et de promouvoir des investissements responsables, ainsi que la nécessité d'un dialogue intersectoriel, par exemple entre les secteurs de l'environnement et de la production alimentaire et agricole et d'autres secteurs. Dans l'ensemble, il faut aussi que les instruments économiques qui sont utilisés aux fins de la promotion de la gestion durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ou qui pourraient l'être, fassent l'objet d'études plus approfondies et d'un relevé plus précis. [La promotion des mesures d'incitation et autres instruments économiques doit se faire dans le respect des obligations internationales pertinentes.]

Mesures à prendre

3.2.1 Recenser et examiner les cadres législatifs, administratifs et politiques qui s'appliquent à l'utilisation durable, à la conservation et à la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de mettre au jour les lacunes, les faiblesses ou les inefficacités. Lors de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour de ces cadres, envisager les options permettant d'intégrer de manière adéquate tous les éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de prendre en compte les facteurs de changement, ainsi que les considérations intersectorielles, le cas échéant.

3.2.2 S'agissant de l'examen et, le cas échéant, de la mise à jour des cadres législatifs, administratifs et politiques relatifs à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, veiller à ce que ces cadres soient alignés, dans la mesure du possible, sur les ODD et à ce qu'ils promeuvent la contribution de la biodiversité et de la gestion de celle-ci aux activités menées aux fins de la concrétisation des ODD.

3.2.3 Encourager les organes directeurs des organisations internationales concernées à prendre en compte, le cas échéant et dans le cadre de leur mandat respectif, l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des services écosystémiques que celle-ci offre lors de la révision des accords mondiaux sur la biodiversité et sur la production végétale, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

3.2.4 Favoriser la conduite d'études, y compris d'évaluations participatives, visant à recenser les valeurs d'usage et de non-usage de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques que celle-ci offre, ainsi que d'autres analyses économiques pertinentes, notamment par la mise au point et la normalisation de méthodes et d'outils économiques. Dans la mesure du possible, ces études doivent s'appuyer sur les informations et les évaluations disponibles.

3.2.5 Promouvoir l'intégration des résultats des analyses économiques, notamment les évaluations, dans les stratégies de conservation et dans d'autres aspects de la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.6 Recueillir des informations sur les mécanismes d'incitation et d'autres instruments économiques appliqués en vue d'améliorer la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et en faire un relevé, en particulier en ce qui concerne les dispositifs mis en place dans les secteurs de l'environnement et de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que par les différentes parties prenantes (secteurs public, non gouvernemental et privé). En cas de recensement de lacunes, de faiblesses ou de facteurs d'inefficacité, y remédier en élaborant de nouveaux instruments ou en renforçant et en harmonisant les instruments existants, le cas échéant, dans le cadre des accords internationaux pertinents.

3.2.7 Promouvoir et encourager – dans le respect des accords internationaux pertinents – les systèmes de production qui utilisent durablement et conservent la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les marchés, les politiques d'approvisionnement durable et les chaînes de valeur pour les produits issus de systèmes de production qui favorisent la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.8 [Recenser, en recueillant des informations à leur sujet, les mécanismes d'incitation et autres instruments économiques [qui ont des effets [préjudiciables] sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et] éliminer les incitations nuisibles à la biodiversité./[Réorienter, convertir, réformer ou éliminer les incitations nuisibles à la biodiversité afin de réduire autant que possible ou d'éviter les effets négatifs.]

3.2.9 Adapter les politiques et les décisions d'investissement dans les différents secteurs de l'alimentation et de l'agriculture de sorte qu'elles tiennent davantage compte des incidences négatives de la dégradation des écosystèmes et des co-avantages des investissements [en faveur de la nature] [dans les systèmes de production [durables] qui emploient des bonnes pratiques]/[dans les systèmes de production durables]/[dans les co-avantages pour la nature et pour les systèmes de production durables].

3.2.10 Promouvoir des modes de consommation et de production durables, y compris au moyen de l'économie circulaire et d'autres approches pertinentes de l'utilisation efficace des ressources, afin de soutenir l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

3.2.11 Encourager, le cas échéant, l'application des mesures relatives à l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant et au partage des avantages en découlant de manière à améliorer l'utilisation durable de ces ressources, à mieux faire connaître leurs rôles et leur valeur et à renforcer les capacités en matière de recherche, d'éducation et de formation, en vue de leur conservation et de leur utilisation durable, tout en reconnaissant la nature particulière de ces ressources génétiques et leurs caractéristiques propres.

[3.2.12 [PARTIE DE L'ANCIENNE MESURE 1.1.8] Renforcer les réseaux nationaux en matière d'évaluation et de suivi de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages, en faisant intervenir les organismes nationaux et en renforçant la coordination entre les organismes.]

Priorité stratégique 3.3 Amélioration de la coopération et du financement

Objet

La gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture transcende les limites conventionnelles entre les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi qu'entre l'alimentation et l'agriculture et la conservation de la nature. Favoriser la conservation et l'utilisation durable de cette biodiversité exige souvent la mise en œuvre de mesures à grande échelle (au niveau des bassins versants ou le long des routes migratoires, par exemple), faisant intervenir un grand nombre de parties prenantes. L'aire de répartition géographique des espèces appartenant à la biodiversité associée, notamment, dépasse souvent les frontières nationales. L'évaluation, le suivi et la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture exigent donc une coopération multipartite, intersectorielle et internationale. Une coopération s'impose au niveau national et entre les pays en vue de renforcer les réseaux nationaux et régionaux. Les réseaux jouent un rôle important en facilitant la mise en relation des parties prenantes et en contribuant aux activités de recherche, à l'échange des connaissances et au renforcement des institutions et des capacités. [Les points focaux nationaux chargés de l'élaboration des rapports nationaux sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pourraient devenir des acteurs clés du changement dans l'élaboration de réseaux au service de la gestion de cette biodiversité.]

De nombreuses initiatives de collaboration sous-régionale, régionale et internationale visent l'utilisation durable et la conservation des ressources génétiques agricoles, animales, forestières et aquatiques. De manière générale, les initiatives visant la biodiversité associée et les rôles de celle-ci dans la fourniture de services écosystémiques pour l'alimentation et l'agriculture sont bien plus limitées, mais un certain nombre d'entre elles contribuent tout de même à la gestion d'éléments spécifiques de cette biodiversité, notamment dans le cadre de projets sur les pollinisateurs, les agents de lutte biologique ou les collections *ex situ*.

Parallèlement aux lacunes en matière de volonté politique et/ou de gouvernance, de capacités, de sensibilisation, de connaissances et de coopération, le manque de ressources financières figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre effective de toutes les mesures définies dans le cadre des trois domaines stratégiques prioritaires qui font l'objet du présent document.

Mesures à prendre

3.3.1 Recenser et décrire les institutions nationales et régionales dont les mandats sont liés à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture afin de permettre la création de mécanismes de coordination connexes ou le renforcement des mécanismes existants.

3.3.2 Améliorer la coopération concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture entre les parties prenantes, dont les producteurs, les chercheurs, les consommateurs et les décideurs dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles et dans d'autres secteurs, afin de faciliter l'élaboration de politiques plus pertinentes et plus efficaces en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et de soutenir l'innovation participative et le transfert de connaissances.

3.3.3 Promouvoir les réseaux nationaux, régionaux ou mondiaux permettant de mettre en relation les scientifiques, les chercheurs et d'autres parties prenantes afin d'améliorer l'échange d'informations relatives à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et à sa gestion, ou en établir de nouveaux.

3.3.4 Renforcer la coopération internationale en vue d'intégrer la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les secteurs agricoles et au-delà. Diffuser des exemples de coopération réussie.

3.3.5 Approfondir et renforcer la coopération internationale, notamment la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, afin de stimuler le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologies liées à la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, notamment vers et dans les pays en développement.

3.3.6 Promouvoir un accès facilité aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages découlant de leur utilisation en mettant en œuvre les instruments internationaux pertinents et/ou d'autres mécanismes réglementaires nationaux, compte tenu de l'importance de ces avantages monétaires et non monétaires pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources, notamment dans les pays en développement, de la nature spécifique de ces ressources et de leurs caractéristiques propres.

3.3.7 [[Étudier les possibilités de mise en place, si possible, de mécanismes de collecte de fonds et de plans d'investissement intégrés,]/[Renforcer le soutien] en faveur de la recherche, de la formation et du renforcement des capacités concernant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les services écosystémiques, ainsi que pour l'évaluation et le suivi, l'utilisation durable et la conservation *in situ* et *ex situ* de cette biodiversité.]

3.3.8 Déterminer les possibilités d'utilisation efficace des ressources, par exemple en favorisant les synergies et la coopération entre les projets aux niveaux national et régional.

3.3.9 Soutenir les stratégies de financement pour les plans d'action sectoriels mondiaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO et la mise en œuvre de son programme de travail pluriannuel.

3.3.10 Contribuer à la mise en œuvre des initiatives internationales pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols et des pollinisateurs.

APPENDICE 1

Tableau 1. Concepts utilisés dans le présent document.

Biodiversité	La diversité biologique (souvent appelée biodiversité) est définie à l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) comme étant la «variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes» ³⁸ .
Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	La biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est une sous-catégorie de la biodiversité correspondant, aux fins de <i>L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> , à «la variété et la variabilité des animaux, des végétaux et des micro-organismes aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes qui soutiennent les structures, les fonctions et les processus des écosystèmes à l'intérieur et autour des systèmes de production et qui fournissent des produits agricoles alimentaires et non alimentaires» ³⁹ .
Systèmes de production	On entend ici par «systèmes de production» les systèmes ayant trait aux secteurs des plantes cultivées, de l'élevage, des forêts, de la pêche et de l'aquaculture. Selon la définition de la FAO, l'agriculture englobe les forêts, la pêche et l'aquaculture.
[Éléments de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture]	[[Les éléments de la]/[La] biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture [sont]/[englobe] les ressources phytogénétiques, les ressources zoogénétiques et les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture, les ressources génétiques forestières, les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés, ainsi que la biodiversité associée et les aliments issus de la faune et de la flore sauvages.]
Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Par ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture on entend «tout matériel génétique d'origine végétale présentant un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ⁴⁰ . Ces ressources comprennent les variétés paysannes ou variétés locales cultivées dans les exploitations agricoles, les variétés améliorées, le matériel végétal des programmes d'amélioration des cultures, les échantillons conservés dans les banques de gènes (c'est-à-dire les collections <i>ex situ</i>), les plantes sauvages apparentées et les plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires.
Ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont des ressources génétiques d'origine animale «utilisées ou pouvant être utilisées à des fins alimentaires ou agricoles» ⁴¹ . Les évaluations mondiales réalisées par la FAO sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont pour champ d'application les ressources génétiques des espèces aviaires et des espèces de mammifères domestiqués intéressant l'alimentation et l'agriculture ⁴² .
Ressources génétiques forestières	Par ressources génétiques forestières on entend «le matériel transmissible au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, ayant une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociale effective ou potentielle» ⁴³ .

³⁸ CDB. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

³⁹ FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais)*. Rome.

⁴⁰ FAO. 2009. *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Rome.

⁴¹ FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome;

FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et Déclaration d'Interlaken*. Rome.

⁴² FAO. 2007. *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome;

FAO. 2015. *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome.

⁴³ FAO. 2014. *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Rome.

Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture «comprennent l'acide désoxyribonucléique (ADN), les gènes, les chromosomes, les tissus, les gamètes, les embryons et les autres éléments relevant des premiers stades du cycle biologique, les individus, les souches, les stocks et les communautés d'organismes qui présentent un intérêt effectif ou potentiel pour l'alimentation et l'agriculture» ⁴⁴ . L'évaluation mondiale réalisée en vue du rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde portait sur les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant des juridictions nationales.
Ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ont une valeur effective ou potentielle pour l'alimentation et l'agriculture. Parmi ces ressources figurent notamment les pollinisateurs (en particulier les abeilles), les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, les agents de lutte biologique ainsi que les micro-organismes des sols et les invertébrés ⁴⁵ .
Biodiversité associée	<p>«La biodiversité associée comprend les espèces ayant une importance pour les fonctions des écosystèmes, par exemple par l'intermédiaire de la pollinisation, la gestion intégrée des organismes nuisibles aux ressources végétales, animales et aquatiques, la formation et la santé des sols, la fourniture et la qualité de l'eau, etc., et plus particulièrement:</p> <p>a) les micro-organismes (notamment les bactéries, les virus et les protistes) et les champignons présents au sein et autour des systèmes de production qui sont importants à des fins d'utilisation et de production, par exemple les champignons mycorhiziens, les microbes du sol, les microbes planctoniques et la flore ruminale;</p> <p>b) les invertébrés, notamment les insectes, les araignées, les vers et tous les autres invertébrés qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que décomposeurs, ravageurs, pollinisateurs ou prédateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>c) les vertébrés, notamment les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères sauvages (non domestiqués), y compris les espèces sauvages apparentées, qui, d'une façon ou d'une autre, sont importants aux fins de la production végétale, animale, halieutique et forestière, en tant que ravageurs, prédateurs ou pollinisateurs, au sein ou autour des systèmes de production;</p> <p>d) les plantes terrestres et aquatiques sauvages et cultivées autres que les plantes cultivées et les espèces sauvages apparentées, au sein et autour des zones de production, par exemple les végétaux des haies, les mauvaises herbes et les espèces présentes dans les couloirs riverains, les fleuves, les lacs et les eaux marines côtières qui contribuent indirectement à la production»⁴⁶.</p>
Aliments issus de la faune et de la flore sauvages	«Les aliments de la faune et de la flore sauvages sont des denrées alimentaires issues d'espèces non domestiquées. Ils peuvent être prélevés (cueillis ou chassés) au sein des systèmes de production alimentaire et agricole ou dans d'autres écosystèmes. Le groupe des espèces qui fournissent ces aliments coïncide, à des degrés divers, avec les catégories sectorielles de ressources génétiques et avec la biodiversité associée. La pêche par capture est probablement le meilleur exemple de l'utilisation humaine d'aliments issus de la faune sauvage et, dans nombre d'installations aquacoles, les stocks sauvages sont utilisés pour la reproduction ou pour le développement larvaire» ⁴⁷ .

⁴⁴ FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais). Rome.

⁴⁵ CGRFA/16/17/Report Rev.1, paragraphe 79.

⁴⁶ FAO. 2013. *Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux pour l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome.

⁴⁷ FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais). Rome.

Services écosystémiques	Les services écosystémiques sont les «bénéfices que les humains tirent des écosystèmes» ⁴⁸ . L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire a permis de recenser quatre catégories de services écosystémiques: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services de soutien et les services culturels. Les «services d'approvisionnement» sont les produits qui sont obtenus à partir des écosystèmes, c'est-à-dire des aliments et des matières premières de toutes sortes, y compris les produits issus des systèmes alimentaires et agricoles. Les «services de régulation» sont les bénéfices tirés de la régulation des processus écosystémiques. On peut citer, par exemple, la régulation du climat, de la qualité de l'air et de l'eau, des maladies et des catastrophes naturelles. Les «services culturels» sont les bénéfices intangibles que les personnes tirent des écosystèmes: enrichissement spirituel, développement cognitif, réflexion, loisirs et expériences esthétiques. Les «services de soutien» sont les services «nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques». Il s'agit notamment de la photosynthèse et du cycle des nutriments. Ils se caractérisent par le fait qu'ils ont un effet moins direct sur le bien-être humain.
Conservation	La conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture comprend toutes les mesures mises en œuvre dans le but de prévenir la perte de diversité des populations, des espèces et des écosystèmes qui constituent ce sous-ensemble de la biodiversité ⁴⁹ . La conservation <i>ex situ</i> est «la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel» ⁵⁰ . La conservation <i>in situ</i> est «la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs» ⁵¹ . Elle inclut la conservation sur le lieu d'exploitation.
Utilisation durable	L'utilisation durable est «l'utilisation des éléments constitutifs de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas leur appauvrissement à long terme, et sauvegardent ainsi leur potentiel pour satisfaire les besoins et les aspirations des générations présentes et futures» ⁵² .
Restauration	La restauration est «toute activité intentionnelle qui lance ou accélère la restauration d'un écosystème dégradé», quelle que soit la forme ou l'intensité de la dégradation ⁵³ .

⁴⁸ Millennium Ecosystem Assessment. 2005. *Ecosystems and human well-being: synthesis*. Washington DC, Island Press.

⁴⁹ FAO. 2019. *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (en anglais)*. Rome.

⁵⁰ CDB. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

⁵¹ CDB. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

⁵² CDB. 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Montréal (Canada), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

⁵³ IPBES. 2018. Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. R. Scholes, L. Montanarella, A. Brainich, N. Barger, B. ten Brink, M. Cantele, B. Erasmus, J. Fisher, T. Gardner, T. G. Holland, F. Kohler, J. S. Kotiaho, G. Von Maltitz, G. Nangendo, R. Pandit, J. Parrotta, M. D. Potts, S. Prince, M. Sankaran et L. Willemsen (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 38 pages.